

Monsieur le Recteur de Région Académique de la Guadeloupe
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Chancelier des Universités

Objet : Application des directives ministérielles quant à la pandémie par le Covid-19

Monsieur le Recteur,

Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, le SE-UNSA vous interpelle sur la situation délicate des personnels volontaires pour assurer l'accueil des enfants des professionnels de santé et sur celle d'autres qui font l'objet de pressions et intimidations de la part de leurs supérieurs hiérarchiques.

Sur le site de notre ministère, il est précisé :

« Ce service d'accueil, destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est un dispositif exceptionnel. Pour organiser cet accueil, seuls les personnels volontaires devront dans la mesure du possible être mobilisés. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil. Cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires,... »

Je vous rappelle que les personnels PSYEN CPE, AED, AESH, et les directeurs d'écoles sont aussi soumis à ce volontariat et ne sauraient être en aucun cas contraints ou obligés par quelque moyen que ce soit.

Par ailleurs, j'ai constaté que :

- des réunions se sont tenues sans que les règles de distance édictées par le ministère ne soient respectées ;
- la livraison de gants et de papier à usage unique n'était pas effective ;
- la liste des enseignants habilités à l'encadrement de ces enfants n'a pas été formellement établie ;
- les jours de présence n'ont pas été formellement indiqués ;
- l'attestation de déplacement dérogatoire n'a pas été fournie par l'administration
- concernant les repas - puisqu'ils sont à la charge des familles - il y a lieu de s'interroger en l'état sur les responsabilités : on ne peut que s'interroger sur les risques sanitaires encourus si la chaîne de froid n'est pas respectée.
- les gestes barrières ne peuvent pas être appliqués de manière continue par les enfants puisque j'ai pu observer que la distance recommandée entre les enfants et les adultes n'était pas toujours respectée, notamment au moment du déjeuner.
- l'équipe n'est pas informée du fait qu'un élève relève ou non d'un PAI.

Les enseignants ont répondu volontairement à un appel d'ordre civique. Toutefois, nous notons que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que le personnel accomplisse en toute sécurité la tâche qui lui est confiée. Certains collègues ont été en présence d'enfants porteurs de COVID19 sur leur lieu d'exercice. Quelles seront les mesures d'accompagnement réservées à ces personnels ?

Aussi, Monsieur le Recteur, j'attire votre attention sur les risques auxquels s'exposent ces personnels et je vous demande de bien vouloir remédier de toute urgence à la situation en faisant en sorte que les moyens optimaux soient déployés dans le cadre de ce dispositif d'accueil.

Parallèlement, je vous saurai gré de me faire savoir quelle réponse sera donnée aux collègues s'il s'avère qu'ils contractent le virus dans l'exercice de cette mission avec la prise en charge correspondante.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations.

Joël JACOBSON 06 58 64 21 51
Secrétaire Académique SE-UNSA Guadeloupe

